

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2025 à 18H**  
**SALLE DE LA MAIRIE DE LIVERS-CAZELLES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 19 février s'est réuni dans la salle de la Mairie de Livers-Cazelles, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents** : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix (arrivée à 18h20), M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frederic Ichard, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme. Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme. Sylvie Gravier, M. Claude Blanc, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jean-Christian Bohère (arrivé à 18h10).

**Pouvoirs** : Mme. Christine Tressols pouvoir à M. Claude Blanc, M. Jean Philippe Gineste pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Serge Rouquette pouvoir à M. Patrick Montels, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, Mme. Delphine Pinczon du Sel pouvoir à Mme. Nathalie Mulet.

**Absents et excusés** : M Serge Dalmières, M. Jean-Claude Lavi, M. Laurent Deshayes, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière, M. Jean Paul Marty, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil.

## **18 - 2025 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28H)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,  
**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif pour répondre à de nouveaux besoins liés à la prise de compétence assainissement (gestion de la facturation) de la gestion administrative du théâtre du colombier et de la réorganisation du service du TAD

**ENTENDU LE PRÉSIDENT,**  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'assistant administratif et organiser le TAD.

**AUTORISE** à défaut de candidature de personnel titulaire du Grade d'Employé Adjoint Administratif, le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, pour une durée maximale de 3 ans. Le contrat pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra justifier de qualification en matière administrative et comptable et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 27/02/2025, de sa publication le 27/02/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 27/02/2025